

Les types des signaux lumineux :

Les signaux lumineux se trouvent aux intersections. Ils sont destinés à la fois aux conducteurs et aux piétons.



Le feu vert (équivalent du rouge pour piétons)

Interdit la traversée aux piétons et permet la circulation aux véhicules;

Le feu rouge (équivalent du vert pour piétons)

Arrêt obligatoire des véhicules et permet aux piétons de traverser après l'arrêt effectif des véhicules;

Jaune ou orange

avertit les conducteurs afin de s'apprêter à s'arrêter. Il ne permet pas la traversée aux piétons.

Les signaux des agents de la circulation :

Ils remplacent les signaux lumineux et les signaux routiers.



L'agent de circulation autorise la circulation des côtés droit et gauche aux véhicules (**équivalent du feu vert**)



L'agent de circulation avertit les conducteurs pour s'apprêter à s'arrêter. (**équivalent du feu orange/jaune**)

L'agent de circulation ordonne les véhicules qui sont devant et derrière de s'arrêter (**équivalent du feu rouge**)

Les signaux routiers provisoires :

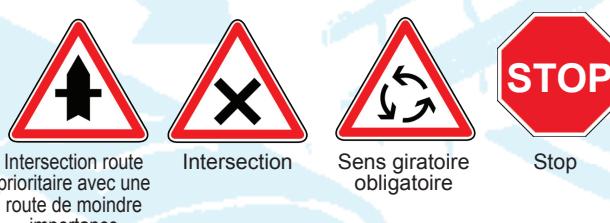
Ces signaux avec un fond jaune indiquent des travaux ou obstacles provisoires ainsi qu'une déviation ou danger temporaire.



Les signaux des intersections :

Au niveau d'une intersection sans signalisation, la règle générale est la priorité pour la droite;

Les signaux déterminent les règles à suivre aux intersections lors de la présence de signalisation.



NRSA

الوكالة الوطنية للسلامة المدنية
NATIONAL ROAD SAFETY AGENCY

- Av. AL Arâar, Hay Riad - Rabat
- +(212) 6 69 58 14 36/37
- +(212) 5 37 71 69 53
- www.nrsa.ma
- NARSA20
- narsamaroc
- NARSA_ma
- youtube.com/c/NARSA20

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport
de la Logistique et de l'Eau.



Agence Nationale de la Sécurité Routière

Les signaux routiers



**Votre sécurité..
est notre priorité**

NRSA
الوكالة الوطنية للسلامة المدنية
NATIONAL ROAD SAFETY AGENCY

- Il existe 4 types de signalisation destinés aux usagers de la route qu'ils soient des conducteurs ou des piétons, ces types sont :

- La signalisation verticale ;
- La signalisation horizontale ;
- La signalisation des agents de la circulation ;
- La signalisation lumineuse.

La signalisation verticale :

Ces signaux verticaux ont des formes et des couleurs différentes indiquant des instructions qu'il faut respecter :



signaux de danger



Signaux d'interdiction



signaux d'obligation



signaux d'indication

Les types de signalisation verticale :

• Les signaux de danger :

Ce sont des signaux sous forme de triangle blanc avec une bordure rouge. Ils indiquent par un symbole la nature du danger, ou de l'obstacle, ou de la zone du danger. Ces signaux imposent une vigilance particulière.



Passage piétons



Endroit fréquenté par les enfants



Intersection priorité à la droite



Cédez le passage

• Les signaux d'interdiction

Signaux sous forme de cercles blancs avec une bordure rouge. Ils indiquent une interdiction de passage ou de manœuvre particulière, ou indiquent des règles de conduite spécifiques.



Sens interdit



Sens interdit à tous cycles

• Les signaux d'obligation

Sous forme de cercle avec un fond bleu, portant un symbole qui indique la nature de l'obligation.



Piste obligatoire pour cycliste



Chemin obligatoire pour piétons



Direction obligatoire à droite



Sens giratoire obligatoire

• Les signaux d'indication

Signaux sous forme de carré ou rectangle avec un fond bleu portant des indications particulières.



Station d'arrêt de bus



Centre ville



Place réservée aux personnes en situation de handicap

Les types de signalisation horizontale

Ce sont des signaux tracés sur la chaussée qu'il faut respecter. Ces signaux complètent les signaux verticaux.

- **Les signaux en longueur:** Il s'agit de longues lignes au milieu de la chaussée.



- Soit continues interdisant le dépassement ou discontinues permettant le dépassement.
- Ou bien à la fois continues et discontinues permettant le dépassement du côté discontinu.

- **Les signaux en largeur :** Il s'agit des lignes sur le large de la chaussée :

- Une ligne large continue avec le panneau stop qui ordonne l'arrêt avant la ligne;



- Une ligne large discontinue avec le feu rouge. Il faut s'arrêter avant la ligne lorsque le feu rouge est allumé ;



- Un ensemble de lignes blanches en parallèle les uns aux autres indiquant le passage pour piétons.